

Décision n° 04-383 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 27 avril 2004 attribuant l'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 20814 à la société R.F.F.

à la société R.F.F.
L'Autorité de régulation des télécommunications,
Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34-10 et L. 36-7 ;
Vu la décision n° 01-686 en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;
Vu la demande de la société R.F.F. reçue le 16 février 2004 ;
Après en avoir délibéré le 27 avril 2004;
Décide :
Article 1er - L'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 20814 est attribué à la société R.F.F. (Siren : 412 280 737) pour assurer la fonction de réseau privé virtuel mobile.
Article 2 - Le chef du service Opérateurs et Régulation des ressources rares de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.
Fait à Paris, le 27 avril 2004

Le Président

Paul Champsaur